

8. Les troubles d'Oralité Alimentaire de l'enfant (TOA) ou Troubles Alimentaires Pédiatriques (TAP) :

Acquérir des connaissances fondamentales, diagnostiquer, prendre en soin l'enfant... et accompagner ses parents

Anne DEMEILLERS, Orthophoniste

Fanny GUILLON-INVERNIZZI, Orthophoniste



Contexte

L'oralité alimentaire est au centre du développement de l'enfant. Lorsque la mise en place de la fonction alimentaire est mise à mal, que ce soit lors de la gestation, au moment de la naissance ou après, c'est l'ensemble du développement psychomoteur, psychoaffectif, langagier, sensoriel, cognitif qui peut être impacté.

Le trouble de l'oralité alimentaire (TOA) ou Trouble Alimentaire Pédiatrique (TAP) est un domaine d'intervention récent en orthophonie.

Il y a une vingtaine d'années, le TOA concernait principalement les orthophonistes travaillant dans des structures hospitalières ou médico-sociales très spécialisées. Récemment, le développement des Hospitalisation à Domicile (HAD), de la pratique en réseaux de soins transdisciplinaires intègre à part entière les orthophonistes exerçant en cabinet libéral.

A l'heure actuelle, le TOA concerne donc tous les orthophonistes, quel que soit leur mode d'exercice.

Ce domaine d'intervention fait dorénavant partie intégrante des nouvelles directives de formation initiale en grade Master (BO N°32 du 5 septembre 2013) par l'existence d'Unités d'Enseignement complètement consacrées à ce domaine. Il a été officiellement intégré au champ de compétences des orthophonistes par la signature d'un avenant conventionnel (18 juillet 2017) entre la FNO et l'UNCAM permettant l'apparition d'un nouvel acte médical orthophonique dans la nomenclature en avril 2018.

Les cliniciens ont donc besoin, soit de se former à ce nouveau domaine d'intervention, soit d'approfondir les éléments acquis en formation initiale.

Les données de notre formation se basent sur les [recommandations de bonne pratique de l'ASHA](#) et sur les données récentes des sociétés savantes comme l'ESPGHAN



Objectifs de la formation

- Acquérir des connaissances fondamentales ou de les actualiser,
- Acquérir des compétences pratiques :
 - pour mener un bilan orthophonique spécialisé du TOA
 - pour poser le diagnostic orthophonique de TOA
 - pour élaborer un plan de soin adapté et hiérarchisé
 - pour savoir mener des séances de soin orthophonique à la fois auprès de l'enfant mais aussi en accompagnement parental.

AOPA'Form

Siège social : 12 Allée Thalassa - 64600 ANGLET

SIRET : 813 143 740 00013 - Code NAF : 8559 A - Numéro d'existence de l'organisme : 72 64 03864 64



Objectifs pédagogiques

- Connaître le développement de l'oralité.
- Connaître les troubles de l'oralité, leurs étiologies, leurs conséquences.
- Connaître le rôle de chaque professionnel dans le suivi et le soin des enfants ayant un trouble de l'oralité
- Connaître le parcours diagnostique amenant à faire un bilan spécifique de l'oralité et des fonctions orales.
- Pratiquer les protocoles, épreuves et observations de l'évaluation permettant de poser un diagnostic orthophonique.
- Élaborer un projet thérapeutique cohérent et le hiérarchiser.
- Connaître différentes modalités de soin
- Savoir articuler les différentes modalités
- Pratiquer certains gestes techniques de prise en soins orthophonique des troubles de l'oralité.
- Connaître les principaux outils orthophoniques de la prise en soin des troubles de l'oralité
- Appliquer à ses propres patients les notions abordées en jour 1 et 2
- Être capable d'organiser les informations d'une vignette clinique
- Être capable d'analyser les informations permettant d'acquérir un regard réflexif sur les éléments de bilan déjà existant
- Être capable de projeter un projet de soin sur la vignette clinique présentée



Moyens pédagogiques

Présentation PowerPoint,
Documents écrits distribués aux participants : diaporamas imprimés et annexes
Études de photos/vidéos
Travaux pratiques : mises en situation
Brainstorming
Études de cas
Consultation de matériel professionnel mis à disposition.



PROGRAMME DÉTAILLÉ

SESSION 1

PREMIER JOUR

**Oralité et troubles de l'oralité de l'enfant:
Des connaissances fondamentales....**

Matin 9h/12h30

Définition générale

- Au carrefour des fonctions vitales et fondatrices
- Au carrefour de la chaîne physiologique

Le développement oral

- Embryogenèse bucco-faciale
- De l'embryon au fœtus

AOPA'Form

Siège social : 12 Allée Thalassa - 64600 ANGLET

SIRET : 813 143 740 00013 - Code NAF : 8559 A - Numéro d'existence de l'organisme : 72 64 03864 64

- Le développement sensoriel,
- La motricité orale
- Le nouveau-né

Après-midi 14h/17h30

Les oralités

 *Atelier vidéo*

- Oralité primaire
- Oralité secondaire
- Oralité alimentaire – Oralité verbale
- L'intégration sensorielle
- Les sens cachés de l'oralité

Le trouble de l'oralité alimentaire

- Classification
- Terminologie et définition
- Critères diagnostiques

DEUXIÈME JOUR

Oralité et troubles de l'oralité de l'enfant :

Des connaissances fondamentales.... aux troubles et à leur évaluation orthophonique

Matin 9h/12h30

Le trouble de l'oralité alimentaire (suite)

- Les étiologies
- Le diagnostic différentiel
- Les signes cliniques
- Les conséquences

L'alimentation artificielle

- Les différents types
- Les conséquences
- Le sevrage
- Les associations

L'oralité pluridisciplinaire

- Expérience pluridisciplinaire

 *Film*

AOPA'Form

Siège social : 12 Allée Thalassa - 64600 ANGLET

SIRET : 813 143 740 00013 - Code NAF : 8559 A - Numéro d'existence de l'organisme : 72 64 03864 64

L'évaluation orthophonique

- Introduction
- Entretien



Atelier brainstorming

Après-midi 14h/17h30

Observation clinique

- Du repas



Atelier Vidéo

Observations complémentaires

- Évaluation sensorielle
- Évaluations sensori-motrices



Ateliers pratiques et Vidéos

Examens complémentaires

Essais



Atelier Vidéo

Diagnostic orthophonique

Fin de la Session 1

SESSION 2

TROISIÈME JOUR

Oralité et troubles de l'oralité du jeune enfant :
de l'évaluation... au soin orthophonique.

Matin 9h/12h30

Retour sur les 2 premiers jours

Le soin orthophonique

AOPA'Form

Siège social : 12 Allée Thalassa - 64600 ANGLET

SIRET : 813 143 740 00013 - Code NAF : 8559 A - Numéro d'existence de l'organisme : 72 64 03864 64

- Les modes de prise en soin
- Les objectifs
- La PES *sensori*-motrice EN SEANCE
 - Chez le nourrisson et l'enfant
 - 1. Mobilisation passive : protocole
 - ➡ *Atelier pratique*
 - 2. Mobilisation active
 - Chez l'enfant plus grand
 - 1. Idées
 - 2. Groupes
 - ➡ *Ateliers pratiques*

Après-midi 14h/17h30

- La PES sensori-motrice LE REPAS
 - 1. Installation
 - ➡ *Atelier pratique*
 - 2. Gestes et matériel
 - 3. La mastication : protocole
- L'approche comportementale
 - Repas thérapeutique
 - ➡ *Vidéos*
 - 2. Thérapie directe et indirecte en repas
 - 3. Thérapie directe et indirecte hors repas
 - ➡ *Atelier pratique*

QUATRIÈME JOUR

Oralité et troubles de l'oralité du jeune enfant :
des connaissances... à la pratique clinique.

Matin 9h/12h30

Vignettes cliniques des participants

- Présentation orale, photos, vidéos
- Questions complémentaires par l'ensemble du groupe
- Analyse à l'aide du support de réflexion clinique
- Élaboration du plan de soin

Après-midi 14h/17h30

Vignettes cliniques des participants (suite)

- Présentation orale, photos, vidéos
- Questions complémentaires par l'ensemble du groupe
- Analyse à l'aide du support de réflexion clinique

AOPA'Form

Siège social : 12 Allée Thalassa - 64600 ANGLET

SIRET : 813 143 740 00013 - Code NAF : 8559 A - Numéro d'existence de l'organisme : 72 64 03864 64

- Élaboration du plan de soin

Évaluation des acquis de la formation

⚠ INFORMATION IMPORTANTE ⚠

AFIN D'OPTIMISER LES POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT DE CETTE FORMATION PAR LE FIF-PL & LE DPC, CELLE-CI A ETE SCINDÉE EN DEUX SESSIONS :

- Session 1 (FIF-PL ou DPC au choix)
- Session 2 (pas de DPC, FIF-PL uniquement)

LA PARTICIPATION À CES DEUX SESSIONS EST OBLIGATOIRE. VOUS RECEVREZ DEUX CONVENTIONS.

Pour simplifier vos démarches, une seule session sera ouverte à l'inscription (Session 1).

Si votre inscription est retenue, vous recevrez ensuite les deux conventions par mail.

Stage limité à 25 personnes



Durée : 4 jours (28 heures)



Lieu : Biarritz



Dates : Session 1 : 30 & 31 Août 2021
Session 2 : 18 & 19 Octobre 2021



Tarifs libéraux : 1200€ (600€ par session)
Tarif DPC : Session 1 → 420€ (dépôt de garantie) + 180€ solde
Session 2 → 600€ (FIF-PL)
Tarif salarié via établissement 1400€ (700€ par session)



Pré-requis

Être titulaire du Certificat de Capacité en Orthophonie ou de tout titre admis en équivalence.

AOPA'Form

Siège social : 12 Allée Thalassa - 64600 ANGLET

SIRET : 813 143 740 00013 - Code NAF : 8559 A - Numéro d'existence de l'organisme : 72 64 03864 64